



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2021

044 / 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation

06/07/2021

Date d'affichage

06/07/2021

L'an deux mil vingt et un et le quinze juillet à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SILVESTRE, Maire,

Etaient présents :

Mme BRUNET Noëlle, Mme CARLIER Sylvie, Mme CHABAS Claire, Mme COLOMBINI Catherine, M. DINGLI Jean-Pierre, Mme ECH CHAFAÏ Marie-Hélène, Mme FLITI Julie, Mme FOIS Marie-France, M. GRANGIER Jacques, M. GRILLI Michel, M. MAURIN Yves, Mme MILESI Veronique, M. ROBERT Christophe, M. RODENAS Antoine, M. SILVESTRE Claude

Procurator(s) :

M. CEREDA Bernard donne pouvoir à Mme CARLIER Sylvie, Mme REY Caroline donne pouvoir à Mme ECH CHAFAÏ Marie-Hélène

Etai(ent) absent(s) :

M. CUREL Nicolas, M. NADJARIAN Marc

Etai(ent) excusé(s) :

M. CEREDA Bernard, Mme REY Caroline

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MILESI Veronique

OBJET

044/2021 OBJET : Motion EDF – Retrait du projet Hercule

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Depuis 75 ans, depuis l'impulsion du Conseil National de la Résistance, l'électricité est un bien commun, Électricité de France un service public.

Premier producteur d'électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l'ensemble du territoire français une des électricités les plus propres, sûres et économique ; notamment grâce à la péréquation tarifaire, garantissant un prix identique à tous les Français, qu'ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd'hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique de notre pays sont menacées par le projet Hercule.

Le projet Hercule, dont les négociations demeurent opaques, est impulsé par la Commission européenne. L'électricité, pourtant considérée comme un bien essentiel, se doit d'être à son tour soumise aux lois du marché et de la concurrence. Cette loi conduit à la privatisation des secteurs les plus rentables du groupe EDF, qui sera morcelé en trois sociétés. Cette réorganisation sonne le glas d'un des derniers services publics de notre pays.

Paradoxalement, s'il est une chose que la covid-19 aura permis de dévoiler, c'est le rôle crucial du service public. Des personnels hospitaliers aux instituteurs, des agents territoriaux aux bénévoles associatifs : en temps de crise, l'intérêt général redevient un marqueur structurant.

Alors, à l'heure où des millions de Français vivent la précarité énergétique, dans une époque où les enjeux de transition écologique et énergétique relèvent de défis pour l'Humanité, le rôle et la mission de service public d'Électricité de France sont d'autant plus d'actualité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par :
16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (BRUNET N.)

- SOUTIENT le collectif des salariés d'ENEDIS et d'EDF
- DEMANDE le retrait du projet Hercule

CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

Le Maire,



C.SILVESTRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.